



Réseau Sortir du nucléaire

Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires du 1^{er} au 10 janvier 2023

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !
Envoyez un mail vide à rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org*

Les incidents

Civaux : EDF recharge le réacteur 1 sans avoir ce qu'il faut pour le surveiller Le système de mesure du bore donnait des valeurs erronées

Le 03/01/2023

Le 25 décembre 2022, le réacteur 1 de Civaux (Nouvelle Aquitaine) est en cours de chargement de combustible. Les équipes d'EDF découvrent alors que l'équipement mesurant la concentration en bore dans l'eau du circuit primaire, dans laquelle baigne le combustible nucléaire, donne des valeurs erronées.

[Lire notre article en ligne](#)

France : St-Alban : La puissance du réacteur 1 n'était pas surveillée depuis ... Erreur de conduite et détection tardive, les explications minimalistes d'EDF

Le 06/01/2023

Alors que le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Saint-Alban (Auvergne Rhône Alpes) était en fonctionnement, son exploitant a oublié le 26 décembre 2022 de mettre à jour certains paramètres du système qui surveille la puissance du réacteur, rendant le système inopérant.

[Lire notre article en ligne](#)

Civaux : [Evénement significatif - décembre 2022 \(niveau 0\)](#)

Publié le 04/01/2023

L'échelle INES permet de situer l'importance d'un événement arrivé dans une centrale nucléaire française ou étrangère. Elle comporte 7 échelons, classés du niveau 1 (l'anomalie) au niveau 7 (accident majeur). Les écarts sont représentés au niveau 0. Ils ne sont pas classés dans l'échelle car sans conséquence du point de vue de la sûreté.

Déclaration d'un événement significatif radioprotection

Le 2 décembre 2022, un intervenant en charge d'opérations de contrôles sur les générateurs de vapeur de l'unité de production n° 1 (en arrêt pour visite décennale) déclenche une alarme débit de dose, alors qu'il procède à l'évacuation de déchets de son chantier. L'intervenant n'avait pas réalisé au préalable de mesures de débit de dose de son sac déchet et son régime de travail radiologique n'était pas adapté au débit de dose rencontré.

En conséquence, la direction de la centrale de Civaux a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif radioprotection au niveau 0 (au-dessous de l'échelle INES) le 6 décembre 2022.
EDF

Saint-Laurent : [Les événements déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire en décembre 2022](#)

Publié le 03/01/2023

3 événements significatifs liés au domaine de la sûreté ont été déclarés en décembre 2022 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) niveau 0



Réseau Sortir du nucléaire

Flamanville : [Evènements significatifs - Décembre 2022 \(niveau 0\)](#)

Publié le 05/01/2023

4 évènements significatifs sûreté (...)

1 évènement significatif radioprotection (...)

Golfech : [Les événements significatifs déclarés à l'ASN en décembre 2022 \(niveau 0\)](#)

Publié le 06/01/2023

En décembre 2022, la Direction de la centrale nucléaire de Golfech a déclaré 2 événements significatifs à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) (sûreté et radioprotection) (...)

Dampierre : [Vie industrielle : synthèse des événements déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire en novembre et décembre 2022](#)

Publié le 09/01/2023

En novembre et décembre 2022, la centrale de Dampierre-en-Burly a déclaré, 1 événement significatif de sûreté de niveau 1 (*NdRSDN* : [voir notre article du 6 décembre 2022](#)), 13 événements significatifs de sûreté de niveau 0 et 3 événements significatifs radioprotection de niveau 0 à l'autorité de sûreté nucléaire.

(...)

Générique (Bugey 2 et 4, Dampierre 1, Tricastin 1 et 2) : [\[ESS générique niveau 0\] Non-conformité d'un matériel pouvant perturber son fonctionnement en conditions accidentelles](#)

Publié le 09/01/2023

Le 21 décembre 2022, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un évènement significatif pour la sûreté relatif à la détection de non conformités pouvant remettre en cause de bon fonctionnement d'un robinet et du groupe motopompe du circuit EASu dans certaines conditions de fonctionnement. Le circuit EASu est l'un des moyens disponible pour permettre permettant l'évacuation de la puissance résiduelle de l'enceinte de confinement, est installé sur chaque réacteur de 900 MW dans le cadre de leur quatrième visite décennale. Un certain nombre de nouveaux matériels ont ainsi été installés sur ces réacteurs.

Fin 2021, des analyses effectuées sur les nouveaux matériels installés ont révélé la présence de non-conformités pouvant remettre en cause de bon fonctionnement d'un robinet et du groupe motopompe du circuit EASu dans certaines conditions accidentelles. Cette situation concerne les réacteurs de Bugey 2 et 4, Dampierre 1 et Tricastin 1 et 2.

La remise en conformité a été réalisée de manière réactive sur le réacteur de Bugey 4 en 2022 et sera réalisée sur les autres réacteurs concernés lors des visites prévues en 2023.

L'analyse effectuée a démontré l'absence d'impact sûreté, dans la mesure où, en cas de situation accidentelle, l'ensemble des fonctions de sûreté requises seraient assurées.

Toutefois, en raison des non-conformités relevées, EDF a déclaré le 21 décembre 2022 à l'Autorité de sûreté nucléaire un évènement significatif pour la sûreté à caractère générique, au niveau 0 en dessous de l'échelle INES qui en compte 7, pour les réacteurs mentionnés ci-dessus.



Réseau Sortir du nucléaire

Les actus de l'ASN

[L'ASN valide la poursuite de fonctionnement de la station de traitement des déchets de Cadarache \(INB 37-A\), exploitée par le CEA, à la suite de son réexamen périodique](#)

Publié le 03/01/2023

L'ASN a analysé le rapport de conclusions du troisième réexamen périodique (RCR) de la station de traitement des déchets du centre de Cadarache, installation nucléaire de base (INB) 37-A exploitée par le CEA.

L'INB 37-A constitue à ce jour la seule INB civile autorisée pour réaliser le conditionnement des déchets radioactifs de moyenne activité à vie longue (MA-VL) faiblement irradiants [1] et moyennement irradiants [2] du CEA, avant leur entreposage dans l'installation Cedra (INB 164, se trouvant également sur le site de Cadarache) dans l'attente d'une expédition vers l'installation de stockage à l'étude (projet Cigéo). Les déchets reçus par l'INB 37-A sont issus du fonctionnement et du démantèlement des installations du CEA.

(...)

Au terme de l'analyse du deuxième réexamen périodique de l'INB 37-A, dont le rapport a été remis en 2015, l'ASN n'avait pas émis d'objection à la poursuite de fonctionnement de cette installation, sous réserve que le CEA réalise les travaux de rénovation rendus nécessaires par la pérennisation de son activité. Ce **projet de rénovation complet de l'installation**, dénommé projet « Pagode », a été **lancé en 2022, et doit être achevé en 2028**.

La période d'exploitation de l'INB 37-A jusqu'au prochain réexamen périodique est donc composée de trois phases :

depuis mars 2022 et jusqu'à décembre 2025, l'exploitation de l'INB 37-A se poursuivra dans la configuration actuelle, avec la réalisation d'une partie des travaux de rénovation du projet « Pagode » en parallèle des activités habituelles de l'installation ;

de janvier 2026 à fin juin 2028, l'installation connaîtra une phase de travaux de rénovation nécessitant l'arrêt de son activité ;

à l'issue de ces travaux, et après la mise à jour du référentiel de sûreté, l'INB 37-A sera exploitée dans la configuration de l'installation rénovée.

C'est dans ce contexte que l'ASN a analysé le **rapport de conclusions du troisième réexamen périodique** de l'INB 37-A, **transmis par le CEA en mars 2022**. Au terme d'une analyse proportionnée aux enjeux que présente l'installation, l'ASN estime que la méthode et les objectifs du réexamen ont été, de manière générale, bien intégrés par le CEA. En particulier, l'ASN constate que le suivi du plan d'action défini dans le cadre du réexamen est réalisé de manière rigoureuse. Pour autant, **le CEA devra apporter des éléments complémentaires concernant certaines dispositions de maîtrise du risque sismique et du risque d'incendie, et informer régulièrement l'ASN sur la mise en œuvre du plan d'action établi sur la base des conclusions du réexamen**. Des demandes lui ont été adressées en ce sens par l'ASN.

[Nouvelle mandature pour six groupes permanents d'experts de l'ASN](#)

Publié le 09/01/2023

Le 1er janvier 2023 a débuté la nouvelle mandature de six des groupes permanents d'experts de l'ASN : le GP "déchets" (GPD), le GP "démantèlement" (GPDEM) ; le GP "équipements sous pression nucléaires" (GPESPN), le GP "réacteurs nucléaires" (GPR), le GP "transports" (GPT) et le GP "laboratoires et usines" (GPU).

(...)

Au total, ce sont près de 200 experts qui constituent désormais cette nouvelle mandature. Ces experts sont issus de la société civile, de l'industrie, d'organismes d'expertise, de laboratoires de recherche universitaires ou encore d'autorités de sûreté étrangères. Cette composition assure, outre la complémentarité de leurs compétences, l'indépendance de l'expertise sur laquelle l'ASN s'appuie ainsi que la transparence du processus d'élaboration de ses décisions.

Cette nouvelle mandature a débuté le 1er janvier 2023 et durera quatre ans.



Réseau Sortir du nucléaire

Les actus d'EDF

Bugey :

[Participation du CNPE du Bugey à la CLI plénière et la CLI publique du 12 décembre 2022](#)

Publié le 09/01/2023

La centrale nucléaire du Bugey participait le 12 décembre dernier à la réunion publique annuelle de la Commission Locale d'Information (CLI) ainsi qu'à une réunion plénière organisée le même jour. Ces instances, présidées par Jean-Yves Flochon, Vice-président au Conseil Départemental de l'Ain, se sont déroulées en présence notamment du Sous-Préfet de Belley, Yannick Scalzotto, Richard Escoffier, Chef du pôle "Réacteurs" à la division de Lyon de l'ASN, Aurélien Guilloux et Thomas Leroy de l'entreprise Ionisos, Pierre Boyer, Directeur du CNPE du Bugey et des élus des communes du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Les habitants des 121 communes aux alentours étaient également conviés à la CLI publique qui a rassemblé plus de 120 participants.

A l'occasion de la CLI plénière, Pierre Boyer a évoqué l'actualité de la centrale puis Sylvie Jegou, Responsable sûreté qualité, a présenté les événements significatifs de sûreté déclarés depuis la dernière réunion de la CLI. Anthony Domaigné, Chef de projet Grand Carénage, a ensuite proposé aux membres de la CLI une présentation des actions engagées suite au constat de dégradation d'un joint de l'anneau d'étanchéification du puit de cuve sur l'unité de production n°2.

Lors de la CLI publique, Cécile Machet, Responsable environnement, a fait un état des lieux du bilan de l'autorisation temporaire de maintien en production des réacteurs cet été dans un contexte de conditions météorologiques exceptionnelles. Enfin, Pierre Boyer a présenté l'avancement du programme industriel de la centrale.

Outre les présentations du CNPE du Bugey, le projet d'extension et de démantèlement de l'entreprise Ionisos, basée à Dagneux, a également fait l'objet d'une présentation. L'ASN et la Préfecture ont également expliqué la procédure d'**enquête publique qui aura lieu du 6 février au 8 mars 2023, sur les dispositions proposées par EDF sur les réacteurs n°2, 4 et 5** de la centrale du Bugey dans le cadre du 4ème réexamen périodique.

Dampierre :

[Watt Info Janvier 2023 - Toutes les actualités de la centrale de Dampierre-en-Burly](#)

Publié le 09/01/2023

[Retrouvez le Watt Info de janvier 2023, la newsletter mensuelle de la centrale de Dampierre-en-Burly](#)

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 10/01/2023

[Consulter le registre des rejets radioactifs de novembre 2022](#)

[Consulter le registre des rejets chimiques de novembre 2022](#)

EPR de Flamanville :

[Remise à niveau du circuit secondaire principal : zoom sur les traitements thermiques de détensionnement](#)

Publié le 09/01/2023

Le traitement thermique de détensionnement (TTD) est l'une des dernières étapes de la remise à niveau des soudures du circuit secondaire principal (CSP), avant le contrôle final de la soudure. Adapté à chaque soudure et inédit techniquement au vu de la complexité d'accès et du très haut niveau de qualité attendu, celui-ci nécessite du temps et une préparation minutieuse. Zoom sur cette activité méconnue qui requiert un savoir-faire particulier.



Réseau Sortir du nucléaire

Le traitement thermique de détensionnement (TTD) consiste à porter la zone où a été effectuée la soudure à une température de 600°C dans le but de relâcher les contraintes résiduelles de soudage et d'obtenir les caractéristiques mécaniques attendues.

Cette activité pourrait sembler simple mais dans la majorité des cas elle nécessite une adaptation unique à l'environnement rencontré. Les activités de TTD sont classées en deux types : les TTD « géométrie simple » lorsqu'ils sont réalisés au niveau d'une soudure entre deux éléments de tuyauteries et les TTD « géométrie complexe » lorsqu'une tuyauterie est connectée à une vanne, un équipement de type générateur de vapeur, un point fixe ou un piquage.

Les TTD complexes représentent 3/4 des TTD à réaliser dans le cadre de la remise à niveau du CSP.
(...)

Golfech :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 09/01/2023

[Registre - Rejets chimiques décembre 2022](#)

[Registre - Rejets radioactifs décembre 2022](#)

Nogent :

[Des exercices pour tester nos organisations](#)

Publié le 09/01/2023

Le **mardi 11 octobre**, dans le cadre du partenariat entre le SDIS de l'Aube et la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, 2 exercices d'évacuation de victimes ont été réalisés avec la participation du service médical du site.

Ces exercices avaient pour objectif de familiariser l'équipe du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) avec nos installations et de mettre à profit leur expérience. Décomposés en deux temps, les exercices ont débuté dans la matinée avec la participation d'une équipe médicale du site et d'une ambulance avant d'être rejoints un peu plus tard par l'équipe du GRIMP. L'entraînement s'est poursuivi dans l'après-midi en salle des machines, dans la partie non-nucléaire des installations. Et le **jeudi 20 octobre**, un exercice de crise national se tenait avec notamment la participation de la préfecture de l'Aube. Une occasion de tester les procédures d'alerte et de gestion de crise avec les pouvoirs publics. L'objectif de ce type d'exercice est de mobiliser les ressources humaines et les moyens techniques nécessaires pour gérer un accident sur la centrale. **Un exercice de grande ampleur est prévu en 2023.**

Saint-Alban :

[Un séminaire de partage pour les pilotes de la centrale](#)

Publié le 09/01/2023

Présents 24H sur 24 dans chacune des deux salles de commande, les pilotes du service conduite sont responsables de la supervision. Leur roulement en 3x8 leur laisse peu d'occasions de se voir en dehors des relèves de quart. Un séminaire, organisé à leur intention le 15 décembre 2022, a permis à 6 des 14 pilotes (ceux qui n'étaient pas de quart ce jour-là), de prendre le temps et le recul nécessaires pour échanger autour de leur métier.
(...)



Réseau Sortir du nucléaire

Les actus de l'Andra

[« Signes, sols et glyphes » : une journée d'études sur la mémoire des déchets radioactifs](#)

Mardi 3 janvier 2023

Le 15 décembre dernier à l'IUT de Paris, le chercheur Charles Gautier et le Centre d'anthropologie culturelle (Canthel), en partenariat avec l'Andra, organisaient une journée d'études sur la mémoire des déchets radioactifs. Au programme : la question des signes, des sols et des glyphes sous le regard d'intervenants d'horizons disciplinaires variés.

(...)

[Retrouvez notre dossier complet sur la mémoire des centres de stockage de déchets radioactifs](#)

[Stockage géologique : la Suisse a choisi son futur site](#)

Mercredi 4 janvier 2023

La société coopérative en charge de la gestion des déchets radioactifs en Suisse, la Nagra, a annoncé en septembre dernier le site retenu pour la construction du futur centre qui accueillera la totalité des déchets radioactifs du pays.

(...)

En 2020, la Nagra a arrêté son choix sur trois sites : la région du nord-est de Zurich, l'est du massif du Jura, et la chaîne des Lägern. Neuf forages profonds sur ces sites ont révélé une couche d'argile d'Opalinus très dense de plus de 100 m d'épaisseur. Le site choisi comprendra 50 km de galeries à plusieurs centaines de mètres de profondeur (entre 500 et 1 000 m selon les sites). Le stockage commencerait à l'horizon 2050 - 2060 pour une durée d'exploitation de plusieurs décennies.

(...)

À l'automne 2022, la Nagra a annoncé le choix du site retenu : celui des Lägern. Elle devrait déposer en 2024 une demande d'autorisation générale pour la construction du stockage auprès du gouvernement suisse. Après avis de l'OFEN et de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire*, le gouvernement donnera sa décision en 2029, suivi par le parlement en 2030. C'est enfin le peuple suisse qui s'exprimera dans une votation prévue pour 2031 au plus tôt.

[Publication de la 5e édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs](#)

Jeudi 5 janvier 2023

Le 10 décembre, l'arrêté instituant la 5ème édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) pour les années 2022-2026 a été publié au Journal officiel. Cet arrêté vise à inscrire dans la réglementation les prescriptions du PNGMDR.

[Consulter l'arrêté](#)

[Lire le PNGMDR](#)

Cette nouvelle édition a fait l'objet d'une large association du public.

Après un débat public en 2019 suivi d'une concertation post-débat public en 2020-2021, le projet de PNGMDR a été soumis pour évaluation à l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable en 2021 avant une nouvelle phase de consultation du public en mai 2022.

A l'issue de cette nouvelle phase, le PNGMDR a ainsi été finalisé et publié. Enfin, **suite à sa publication, le PNGMDR est transmis au Parlement, qui en saisit pour évaluation l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)**, conformément à l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement.

L'intégralité des documents supports, avis et réponses apportées par le ministère de la Transition écologique sont disponibles sur [le site de consultation publique du PNGMDR](#).

Le PNGMDR dresse un état des lieux et les feuilles de route associées pour l'ensemble des filières de gestion à long terme des matières et déchets radioactifs. Il est rédigé par le ministère de la Transition écologique, et son suivi est assuré conjointement par ce même ministère et l'ASN, et par un groupe de travail composé de plusieurs parties prenantes : l'Andra bien évidemment, mais aussi les producteurs de



Réseau Sortir du nucléaire

déchets, des associations, l'IRSN... A l'issue du débat public 2019 et pour le mettre en cohérence avec la feuille de route énergétique (PPE), le gouvernement a décidé que le PNGMDR serait désormais révisé tous les cinq ans.

Les arrêts de réacteurs non programmés et les redémarrages

CHINON

[Actualité de l'unité de production n°4](#)

Publié le 02/01/2023

Reconnexion de l'unité de production n°4

Le dimanche 1er janvier 2023, à 18h, l'unité de production n°4 a été reconnectée au réseau électrique national.

L'unité avait été mise à l'arrêt le 30 décembre 2022 en raison de la situation de l'équilibre offre demande, afin d'adapter la production d'EDF à la demande en électricité.

[Actualité de l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Chinon](#)

Publié le 02/01/2023

Reconnexion de l'unité de production n°2

Lundi 2 janvier, à 5h, l'unité de production n°2 a été reconnectée au réseau électrique national. Elle produit maintenant à pleine puissance.

L'unité avait été mise à l'arrêt le 24 décembre pour optimiser la gestion du combustible contenu dans le réacteur et ainsi assurer la disponibilité de cette unité de production pour l'hiver.

Les unités de production n°1, 3 et 4 sont connectées au réseau électrique national.

CRUAS

[L'unité de production n°1 de la centrale de Cruas-Meysses produit de nouveau de l'électricité](#)

Publié le 02/01/2023

L'unité de production n°1 a été reconnectée au réseau électrique lundi 2 janvier vers 3h20, après un arrêt de courte durée entrant dans le cadre des mesures pour équilibrer offre et demande d'électricité.

Les quatre unités de production de la centrale de Cruas-Meysses fonctionnent à pleine puissance et sont à la disposition du réseau électrique national.

SAINT-LAURENT

[Les deux réacteurs de la centrale de Saint-Laurent connectés au réseau électrique](#)

Publié le 02/01/2023

Dimanche 1er janvier 2023, à 17h31, les équipes de la centrale nucléaire de Saint-Laurent ont reconnecté l'unité de production n°1 au réseau électrique.

En lien avec le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE), cette unité avait été mise à l'arrêt le jeudi 29 décembre 2022 à 00h52 pour adapter la production à la demande en électricité.

L'unité de production n°2 est également connectée au réseau électrique national.

DAMPIERRE

[Réconnexion de l'unité de production n°3 au réseau électrique national](#)

Publié le 03/01/2023

Le 1 janvier 2023, l'unité de production n°3 de la centrale EDF de Dampierre-en-Burly a été reconnectée au réseau électrique national.

Les équipes de la centrale avaient procédé à sa mise à l'arrêt le 29 décembre 2022 afin de réaliser une opération de maintenance sur un matériel.

Les unités de production n°1 et 4 sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique national.

L'unité de production n°2 est à l'arrêt dans le cadre de sa 4ème visite décennale.



Réseau Sortir du nucléaire

TRICASTIN

[Deconnexion de l'unité de production n°4](#)

Publié le 03/01/2023

Le 23 décembre, les équipes de la centrale nucléaire du Tricastin ont procédé au découplage du réseau de l'unité de production n°4. Cet arrêt, de courte durée, permet d'optimiser la gestion du combustible contenu dans le réacteur et d'assurer la disponibilité de cette unité de production pour l'hiver. Les unités de production n°1, 2 et 3 sont connectées au réseau électrique national.

[Reconnexion de l'unité de production n°4 de la centrale EDF du Tricastin](#)

[Mis à jour le 10 janvier]

Lundi 9 janvier, l'unité de production n°4 a été reconnectée au réseau électrique national. Elle produit à pleine puissance. L'unité avait été mise à l'arrêt le 23 décembre pour optimiser la gestion du combustible contenu dans le réacteur et ainsi assurer la disponibilité de cette unité de production pour l'hiver.

Les 4 unités de production de la centrale sont connectées au réseau électrique national.

Les consultations du public en cours

[Projets de décision de l'Autorité de sûreté nucléaire encadrant les prélèvements et rejets dans l'environnement de la centrale nucléaire du Blayais](#) (INB n° 86 et n° 110)

Consultation du 02/01/2023 au 31/01/2023

(...)

L'Autorité de sûreté nucléaire a engagé, à son initiative, le renouvellement des prescriptions réglementant les rejets et les prélèvements d'eau de la centrale nucléaire du Blayais, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et le retour d'expérience de l'exploitation de la centrale depuis 2003.

Les principales évolutions envisagées concernent :

- l'adaptation des modalités de prélèvement d'eau souterraine afin de prendre en compte la mise en œuvre d'un dispositif de **source d'eau ultime** qui permettra d'évacuer la puissance résiduelle des réacteurs et des piscines d'entreposage du combustible en situation de perte totale de la source froide.

Les volumes de prélèvement autorisés dans les eaux souterraines restent inchangés ;

- l'adaptation de certaines limites, revues à la baisse compte tenu du retour d'expérience de l'exploitation de la centrale nucléaire du Blayais ;

- l'**ajout de certaines limites afin de mieux encadrer les rejets actuels d'effluents issus de la station d'épuration des eaux usées ;**

- la **prise en compte des conditions climatiques exceptionnelles pour les rejets thermiques** de la centrale, au regard des enseignements des épisodes caniculaires rencontrés depuis 2003.

Ces évolutions sont de nature à réduire l'impact supplémentaire de la centrale nucléaire du Blayais sur son environnement. Par ailleurs, **une surveillance renforcée de l'environnement est prévue en cas de conditions climatiques exceptionnelles.**

Dans le cadre de l'instruction, l'Autorité de sûreté nucléaire a également tenu compte de la publication et de l'entrée en vigueur des textes suivants :

- l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

- la décision n° 2013-DC-0360 du 16 juillet 2013 modifiée relative à la maîtrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base ;

- la décision n° 2017-DC-0588 du 6 avril 2017 relative aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance de l'environnement des réacteurs électronucléaires à eau sous pression.



Réseau Sortir du nucléaire

Les projets de décisions, prenant la forme d'une décision fixant les modalités et d'une décision fixant les limites de prélèvements et rejets dans l'environnement, sont soumis à la consultation du public en application de l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement qui fixe les conditions et modalités de participation du public à l'élaboration des décisions individuelles ayant une incidence sur l'environnement.

[Projets de décisions modalités et limites BLA pour MAD public.pdf \(PDF - 679 ko\)](#)

[Dossier technique EDF Blayais - décisions limites et modalités - déc. 2023 \(PDF - 3.15 Mo\)](#)

[Demande de renouvellement d'agrément du modèle de colis « TN 17 MAX »](#)

Consultation du 07/01/2023 au 21/01/2023

Le modèle de colis « TN 17 MAX » et sa variante « TN JA » sont destinés au transport par voie routière, ferroviaire ou maritime, d'assemblages combustibles usés à oxyde d'uranium et à oxyde mixte d'uranium et de plutonium, en tant que colis de type B(M) contenant des matières fissiles.

La société Orano NPS a déposé auprès de l'ASN une demande de renouvellement des agréments de type B(M)F pour ce modèle de colis. La réglementation prévoit que ce type de colis doit être conçu de façon à garantir, y compris en cas d'accident sévère de transport, le maintien de ses fonctions de confinement de la matière radioactive, de protection radiologique et de sous-criticité (maintien des conditions de sûreté permettant d'éviter le démarrage intempestif d'une réaction nucléaire en chaîne).
(...)

[Dossier technique \(PDF - 15.2 Mo\)](#)

[Projets de décisions de l'ASN relatives aux prescriptions applicables à l'exploitation des parcs d'entreposage de matières uranifères des INB 93, 178 et 179 de l'établissement Orano \(Tricastin\)](#)

Consultation du 10/01/2023 au 25/01/2023

Orano Chimie-Enrichissement exploite, sur le site du Tricastin, plusieurs parcs d'entreposage de conteneurs d'uranium, situés au sein des installations nucléaires de base (INB) 93, 178 et 179 situées sur le site Orano du Tricastin (Drôme).

L'exploitant est tenu de réaliser un réexamen périodique de ses installations tous les dix ans, en application de l'article L. 593-18 du code de l'environnement. Le réexamen périodique a pour principaux objets la vérification de la conformité de l'installation à l'ensemble des règles qui lui sont applicables, l'examen des effets du vieillissement, la remédiation des écarts détectés et l'amélioration du niveau de sûreté de l'installation au regard des meilleures pratiques disponibles.

Dans ce cadre, **l'exploitant a transmis à l'ASN et au ministre chargé de la sûreté nucléaire, le 30 décembre 2019, un rapport présentant les conclusions du réexamen périodique des parcs d'entreposage des INB précitées.** Ces parcs d'entreposage appartenant actuellement à plusieurs INB, mais assurant des fonctions analogues sur des terrains proches, forment un ensemble cohérent dont il est opportun d'examiner le réexamen dans le cadre d'une démarche mutualisée.

A la suite de l'instruction de ce rapport, **l'ASN souligne la qualité de ce dossier de réexamen et estime que les dispositions de maîtrise des risques et inconvénients proposées par l'exploitant sont pertinentes.** Les actions d'amélioration définies dans son plan d'action ou au travers des engagements pris sont mises en œuvre de manière satisfaisante.

L'ASN envisage d'encadrer la poursuite de fonctionnement des parcs d'entreposage des INB 93, 178 et 179 par la mise à jour des prescriptions applicables à leur exploitation.

La présente consultation concerne ces projets de décisions.

Projets de décision :

[Projet de décision-INB 93.pdf \(PDF - 111.56 ko\)](#)

[Projet de décision - INB 178-179.pdf \(PDF - 129.52 ko\)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 22/12/2022

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Epreuve hydraulique du Circuit Primaire Principal \(CPP\) de Blayais 1](#)

[INSSN-BDX-2022-0025.pdf \(PDF - 163.19 Ko \)](#)

Inspection du 21/12/2022 au 22/12/2022

Usine de fabrication de combustibles nucléaires (MELOX) Fabrication de substances radioactives - Orano Cycle

[Réexamen périodique](#)

[INSSN-MRS-2022-0537.pdf \(PDF - 755.48 Ko \)](#)

Inspection du 21/12/2022

Atelier de technologie plutonium (ATPu) Fabrication ou transformation de substances radioactives - CEA

[Inspection générale](#)

[INSSN-MRS-2022-0575.pdf \(PDF - 285.52 Ko \)](#)

Inspection du 15/12/2022

CEA Cadarache

[Incendie](#)

[INSSN-MRS-2022-0617.pdf \(PDF - 130.39 Ko \)](#)

Inspection du 14/12/2022

Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL) Accélérateur de particules - G.I.E. Ganil

[Confinement statique et dynamique](#)

[INSSN-CAE-2022-0077.pdf \(PDF - 131.72 Ko \)](#)

Inspection du 13/12/2022

International

[Contrôle de la fabrication des équipements sous pression nucléaires \(ESPN\)](#)

[INSNP-DEP-2022-1107.pdf \(PDF - 363.29 Ko \)](#)

inspection courante de MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES (MHI) à Futami (Japon)

Les inspecteurs de l'ASN ont effectué des inspections documentaires, principalement liées aux opérations de soudage réalisées sur les coudes D de remplacement destinés au parc nucléaire EDF du palier 900MW

Inspection du 13/12/2022

Services centraux d'EDF Direction - EDF

[Contrôle de l'approvisionnement des matériels des centrales nucléaires](#)

[INSSN-OLS-2022-0957.pdf \(PDF - 525.92 Ko \)](#)

Inspection du 13/12/2022

Centrale nucléaire de **Saint-Laurent-des-Eaux** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Prolongation de cycle](#)

[INSSN-OLS-2022-0962.pdf \(PDF - 377.43 Ko \)](#)

Inspection du 13/12/2022

Centrale nucléaire de **Chinon B** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Présentation de l'arrêt pour simple rechargement du réacteur n° 4](#)



Réseau Sortir du nucléaire

[INSSN-OLS-2022-0654.pdf \(PDF - 331.16 Ko \)](#)

Inspection du 12/12/2022

Centrale nucléaire de **Cattenom** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Bilan des essais périodiques, des requalifications et des fortuits survenus lors du redémarrage du réacteur n°4](#)

[INSSN-STR-2022-0896.pdf \(PDF - 125.92 Ko \)](#)

Inspection du 08/12/2022

Laboratoire de haute activité Utilisation des substances radioactives - CEA

[Surveillance des intervenants extérieurs](#)

[INSSN-OLS-2022-0770.pdf \(PDF - 362.07 Ko \)](#)

Inspection du 07/12/2022

Centrale nucléaire **EPR de Flamanville** Réacteurs de 1600 MWe - EDF

[Achèvement de l'installation préalablement à la mise en service](#)

[INSSN-CAE-2022-0218.pdf \(PDF - 202.43 Ko \)](#)

Cette inspection concernait particulièrement les groupes électrogènes de secours et d'ultime secours, ainsi que leurs auxiliaires de fonctionnement et les locaux abritant ces systèmes.

Inspection du 07/12/2022 au 08/12/2022

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Processus de management des compétences](#)

[INSSN-CAE-2022-0149.pdf \(PDF - 213.46 Ko \)](#)

Inspection du 07/12/2022

Services centraux d'EDF Direction - EDF

[Inspection sur le thème « Maintenance GV – Opérations de bouchage »](#)

[INSSN-DEP-2022-0299.pdf \(PDF - 241.49 Ko \)](#)

examiner la surveillance exercée par l'Unité Technique Opérationnelle (UTO) d'EDF lors des opérations de pose de bouchons dans les tubes des générateurs de vapeur

Inspection du 07/12/2022

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Retrait des doigts de gants \(DDG\) du système d'instrumentation du coeur du réacteur \(RIC\)](#)

[INSSN-BDX-2022-0959.pdf \(PDF - 185.20 Ko \)](#)

Inspection du 07/12/2022

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Maîtrise des risques non radiologiques](#)

[INSSN-LIL-2022-0331.pdf \(PDF - 179.54 Ko \)](#)

l'organisation est insuffisante, notamment en ce qui concerne la bonne maîtrise des risques toxiques à l'extérieur du site

Inspection du 06/12/2022

La Hague - Orano Cycle

[Gestion des équipements sous pression nucléaires](#)

[INSSN-CAE-2022-0130.pdf \(PDF - 151.18 Ko \)](#)

Inspection du 06/12/2022 au 07/12/2022

Services centraux d'EDF Direction - EDF



Réseau Sortir du nucléaire

[Inspection d'EDF DI sur le traitement des irrégularités chez JSW
INSNP-DEP-2022-1106.pdf \(PDF - 554.00 Ko \)](#)

Le 10 mai 2022, EDF a informé l'ASN de la détection d'irrégularités chez Japan Steel Works (JSW) dans le secteur de l'industrie conventionnelle. Les irrégularités chez ce fournisseur concernaient notamment des analyses chimiques, essais mécaniques, contrôles non-destructifs et des mesures de contraintes résiduelles. (...)

L'inspection a permis d'intégrer un certain nombre d'informations nouvelles recueillies auprès de JSW consécutivement à leur annonce dans la presse d'irrégularités dans le secteur nucléaire.

Inspection du 06/12/2022

Services centraux d'EDF Direction - EDF

[Fournisseurs](#)

[INSSN-CHA-2022-0259.pdf \(PDF - 297.88 Ko \)](#)

Inspection du 05/12/2022

Centrale Phénix Réacteur de recherche - CEA

[Surveillance des rejets](#)

[INSSN-MRS-2022-0614.pdf \(PDF - 346.20 Ko \)](#)

Inspection du 29/11/2022

Centrale nucléaire de **Chinon B** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Préparation d'arrêt VD4 CHB1](#)

[INSSN-OLS-2022-0953.pdf \(PDF - 313.44 Ko \)](#)

Inspection du 29/11/2022

Phébus Réacteur expérimental - CEA

[Inspection générale](#)

[INSSN-MRS-2022-0597.pdf \(PDF - 286.44 Ko \)](#)

Inspection du 29/11/2022

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2-800) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Contrôle commande atelier R2](#)

[INSSN-CAE-2022-0111.pdf \(PDF - 109.77 Ko \)](#)

Inspection du 23/11/2022

Services centraux d'EDF Direction - EDF

[Contrôle de la conception des équipements sous pression nucléaires](#)

[INSSN-DEP-2022-0303.pdf \(PDF - 419.01 Ko \)](#)

*thème : conception – Élaboration des données d'entrée en cohérence avec le rapport de sûreté - EPR2
Dans le cadre de la construction de réacteurs EPR2, EDF est en cours de sélection de fournisseurs d'équipements sous pression nucléaires (ESPN) et a déjà confié à différentes sociétés la fabrication d'ESPN du circuit primaire principal (CPP).*

Inspection du 18/11/2022

Centrale nucléaire de **Cattenom** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Améliorations de sûreté "post-Fukushima"](#)

[INSSN-STR-2022-0798.pdf \(PDF - 149.89 Ko \)](#)

Inspection du 18/11/2022

Centrale nucléaire **EPR de Flamanville** Réacteurs de 1600 MWe - EDF



Réseau Sortir du nucléaire

[Préservation de l'environnement](#)
[INSSN-CAE-2022-0222.pdf \(PDF - 234.42 Ko\)](#)

Au vu de cet examen par sondage, l'organisation définie pour préparer le futur exploitant à la maîtrise des risques et nuisances pour l'environnement apparaît donc dans l'ensemble satisfaisante, même si des actions sont encore attendues avant la mise en service du réacteur

Inspection du 17/11/2022

Centrale nucléaire de **Civaux** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Epreuve hydraulique du CPP de Civaux 1](#)
[INSSN-BDX-2022-0047.pdf \(PDF - 139.85 Ko\)](#)

Alors que la pression dans le CPP avoisinait les 195 bars, une dépressurisation fortuite et rapide est survenue en même temps que l'apparition d'une alarme incendie dans le local RIC (système d'instrumentation du cœur) et dans les locaux adjacents. Un écoulement dans le local RIC a alors été constaté, il a été estimé à environ 3 m³/h.

(re)voir notre article en ligne sur l'incident « [Fuite radioactive lors d'un test crucial](#) » (3 novembre 2022, mis à jour le 19 novembre et le 3 janvier 2023)

Inspection du 16/11/2022

Centrale nucléaire de **Gravelines** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Maîtrise du vieillissement dont maintien de la qualification](#)
[INSSN-LIL-2022-0340.pdf \(PDF - 171.96 Ko\)](#)

les inspecteurs considèrent que l'organisation déployée est insuffisamment robuste

Inspection du 14/11/2022 au 16/11/2022

Centrale nucléaire de **Civaux** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Maîtrise de la réactivité](#)
[INSSN-BDX-2022-0936.pdf \(PDF - 327.11 Ko\)](#)

Inspection du 14/11/2022 au 16/11/2022

Centrale nucléaire de **Civaux** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Première barrière](#)
[INSSN-BDX-2022-0042.pdf \(PDF - 294.69 Ko\)](#)

Inspection du 09/11/2022 au 10/11/2022

Centrale nucléaire de **Cattenom** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Management des compétences des équipes de conduite](#)
[INSSN-STR-2022-0799.pdf \(PDF - 229.94 Ko\)](#)

Inspection du 21/02/2022 au 17/10/2022

Centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Radioprotection, interventions en zone contrôlée](#)
[INSSN-LYO-2022-0484.pdf \(PDF - 499.88 Ko\)](#)

les dispositions mises en œuvre sur le site de Cruas-Meysse pour la radioprotection restent perfectibles

Inspection du 25/10/2022

Parc d'entreposage des déchets radioactifs Stockage de substances radioactives - CEA

[Prévention des pollutions et maîtrise des nuisances](#)
[INSSN-MRS-2022-0595.pdf \(PDF - 419.01 Ko\)](#)

Inspection du 14/04/2022 au 20/07/2022

Centrale nucléaire du **Tricastin** Réacteurs de 900 MWe - EDF



Réseau Sortir du nucléaire

[R.5.9 inspections de chantier – 4ème visite décennale \(VD4\) du réacteur 3
INSSN-LYO-2022-504.pdf \(PDF - 538.02 Ko \)](#)

Les décisions de l'ASN

[Décision n° CODEP-DCN-2022-063160](#) du Président de l'ASN du 28 décembre 2022 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées des centrales nucléaires de **Bugey** (INB n° 78 et n° 89), **Blayais** (INB n° 86 et n° 110), **Chinon** (INB n° 107 et n° 132), **Cruas** (INB n° 111 et n° 112), **Dampierre** (INB n° 84 et n° 85), **Gravelines** (INB n° 96, n° 97 et n° 122), **Saint-Laurent** (INB n° 100), **Tricastin** (INB n° 87 et n° 88), **Paluel** (INB n° 103, n° 104, n° 114 et n° 115), **Flamanville** (INB n° 108, n° 109 et n° 167), **Saint-Alban** (INB n° 119 et n° 120), **Belleville** (INB n° 127 et n° 128), **Nogent** (INB n° 129 et n° 130), **Penly** (INB n° 136 et n° 140), **Golfech** (INB n° 135 et n° 142), **Cattenom** (INB n° 124, n° 125, n° 126 et n° 137), **Chooz** (INB n° 139 et n° 144) et **Civaux** (INB n° 158 et n° 159).

par courrier du 28 décembre 2021 susvisé complété, EDF a déposé une demande d'autorisation de modification des règles générales d'exploitation qui a pour objet d'intégrer dans les règles générales d'exploitation de l'ensemble des centres nucléaires de production d'électricité et l'EPR de Flamanville :

- les principales caractéristiques du pôle de compétence mis en place au titre de l'article R. 593-112 du code de l'environnement, les exigences de qualification des personnes le constituant ainsi que les dispositions prises pour doter le pôle de compétence des ressources nécessaires ;
- les principales caractéristiques du pôle de compétence mis en place au titre de l'article R. 4451-113 du code du travail, les exigences de qualification des personnes le constituant ainsi que les dispositions prises pour doter le pôle de compétence des ressources nécessaires

[Décision CODEP-SGE-2022-061934](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 décembre 2022 relative à la **désignation de sept inspecteurs de la sûreté nucléaire**

[Décision CODEP-SGE-2022-061936](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 décembre 2022 relative à la **désignation de cinq inspecteurs de la sûreté nucléaire**

[Décision CODEP-SGE-2022-061937](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 décembre 2022 relative à la **désignation de cinq inspecteurs de la radioprotection**

[Décision n° CODEP-MRS-2022-044133](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 décembre 2022 autorisant le CEA à **modifier de manière notable les conditions de démantèlement** du **laboratoire de purification chimique** (LPC) (INB n°54)

[Décision CODEP-CLG-2023-000334](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 04 janvier 2023 portant **nomination et cessation de fonction** à l'Autorité de sûreté nucléaire

[Décision CODEP-CLG-2023-000336](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 04 janvier 2023 **modifiant la décision** CODEP-CLG-2019-019672 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 **portant délégation de signature aux agents**

[Décision n° CODEP-LYO-2023-000627](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 janvier 2023 autorisant Orano Chimie-Enrichissement à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'**atelier RECII de Georges Besse II** (INB n° 168)

[Décision n° CODEP-LYO-2022-056824](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 novembre 2022 autorisant Orano Chimie Enrichissement à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'installation **Georges Besse II** (INB n° 168)



Réseau Sortir du nucléaire

[Décision n° CODEP-LYO-2022-055186](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 novembre 2022 autorisant Orano Chimie-Enrichissement à **modifier temporairement de manière notable la disponibilité de la fosse B015 de l'INB 138**

[Décision n° CODEP-MRS-2022-051737](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 décembre 2022 autorisant le CEA à modifier de **manière notable les modalités d'exploitation** autorisées des INB du centre **CEA de Cadarache**

[Décision n° CODEP-MRS-2022-052313](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 décembre 2022 autorisant le CEA à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées des INB du centre **CEA de Marcoule**

[Décision n° CODEP-MRS-2022-055306](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 décembre 2022 autorisant ORANO Recyclage à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'**INB n° 151**

[Décision n° CODEP-MRS-2022-057269](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 décembre 2022 autorisant Cyclife France à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'**INB n° 160**

[Décision n° CODEP-MRS-2022-059029](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 décembre 2022 autorisant ORANO Chimie-Enrichissement à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'**INB n° 175**

[Décision n° CODEP-LYO-2022-055154](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 2 décembre 2022 autorisant l'Institut Laue Langevin (ILL) à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'**INB n°67**

[Décision n° CODEP-CHA-2023-000223](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 janvier 2023 autorisant l'ANDRA à modifier de **manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'installation nucléaire de base n°149, dénommée **Centre de Stockage de l'Aube**

[Décision n° CODEP-DCN-2022-054959](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 3 janvier 2023 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable la centrale nucléaire de Tricastin** (INB n° 87), les éléments ayant conduit à l'autorisation de sa mise en service et ses modalités d'exploitation autorisées

[Décision n° CODEP-DCN-2022-039768](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 5 janvier 2023 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable le réacteur no 2 de la centrale nucléaire de Saint-Laurent** (INB n° 100) et les éléments ayant conduit à l'autorisation de sa mise en service

[Décision n° CODEP-DCN-2022-060993](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 5 janvier 2023 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable le réacteur no 1 de la centrale nucléaire de Tricastin** (INB n° 87), les éléments ayant conduit à l'autorisation de sa mise en service et ses modalités d'exploitation autorisées

[Décision n° CODEP-MRS-2022-009387](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 février 2022 autorisant le CEA à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de l'installation nucléaire de base n° 148, dénommée **Atalante**



Réseau Sortir du nucléaire

[Décision n° CODEP-MRS-2022-045274](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 7 novembre 2022 autorisant le CEA à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées de CEDRA (INB n° 164)

[Décision n° CODEP-MRS-2023-001048](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 janvier 2023 autorisant le CEA à **modifier de manière notable le plan d'urgence interne** commun aux installations nucléaires de base du centre de **Cadarache**

[Décision n° CODEP-DTS-2023-000833](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 janvier 2023 **portant renouvellement d'agrément de Bureau Veritas Exploitation** pour ce qui concerne la délivrance d'**attestation de conformité des emballages** conçus pour contenir 0.1 kg ou plus d'hexafluorure d'uranium (contrôles initiaux et périodiques), la délivrance des **agréments de type et la réalisation des contrôles des citernes fixes** (véhicules-citernes), **des conteneurs-citernes, des caisses mobiles citernes et des citernes mobiles destinés au transport de marchandises dangereuses relevant de la classe 7**

[Décision n° 2022-DC-0749](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 novembre 2022 **modifiant la décision n° 2015-DC-0508** de l'Autorité de sûreté nucléaire **du 21 avril 2015 relative à l'étude sur la gestion des déchets et au bilan des déchets produits dans les installations nucléaires de base et la décision n° 2017-DC-0616** de l'Autorité de sûreté nucléaire **du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base**

[Décision n° CODEP-DTS-2022-061087](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 30 décembre 2022 **autorisant EDF et ses filiales à utiliser des unités de transport comportant plus d'une remorque, équipées ou non de dispositif antiblocage de roue, sur le territoire national pour le transport de charge indivisible de classe 7**

[Décision n° CODEP-DTS-2023-000211](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 5 janvier 2023 **autorisant Orano NPS et ses filiales à utiliser des remorques multi-lignes non équipées de dispositif antiblocage de roue, pour le transport exceptionnel de marchandises de classe 7 sur le territoire national**

[Décision n° CODEP-DTS-2023-000611](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 6 janvier 2023 **portant renouvellement d'agrément d'Apave Exploitation France** pour ce qui concerne la délivrance d'**attestation de conformité des emballages** conçus pour contenir 0.1 kg ou plus d'hexafluorure d'uranium (contrôles initiaux et périodiques), la **délivrance des agréments de type et la réalisation des contrôles des citernes fixes** (véhicules-citernes), **des conteneurs-citernes, des caisses mobiles citernes et des citernes mobiles destinés au transport de marchandises dangereuses relevant de la classe 7**

[Décision n° CODEP-OLS-2023-001759](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 10 janvier 2023 autorisant Électricité de France (EDF) à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées du **réacteur B2** de la centrale nucléaire de **Chinon** (INB n° 107)

[Décision n° CODEP-DEU-2022-059168](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 09 janvier 2023 portant **suspension d'agrément d'un laboratoire de mesure de la radioactivité de l'environnement** *L'agrément 1_03 détenu par le laboratoire Phytocontrol, relatif à la détermination de l'activité alpha globale dans l'eau délivré par la décision du 25 juin 2019 susvisée et dont la date de fin de validité est le 30 juin 2024, est suspendu à compter du 10 janvier 2023 (les résultats ne satisfont pas aux critères techniques d'acceptabilité)*

[Décision CODEP-SGE-2023-001868](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 octobre 2022 relative à la **désignation de cinq inspecteurs de la radioprotection**



Réseau Sortir du nucléaire

[Décision CODEP-SGE-2023-001870](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 octobre 2022 relative à la **désignation de trois inspecteurs de la sûreté nucléaire**

[Décision CODEP-SGE-2023-001863](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 octobre 2022 relative à la **désignation de cinq inspecteurs de la sûreté nucléaire**

Les avis de l'IRSN publiés en décembre 2022

Réacteurs électronucléaires d'EDF de 1300 MWe - Instruction anticipée portant sur les méthodes proposées par EDF pour **évaluer les risques d'explosion interne** dans le cadre du **quatrième réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe**

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

Transport - Modèle de colis RAJ-II - Démonstration de la tenue mécanique et thermique à l'égard des conditions accidentelles de transport

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

Transport – Renouvellement d'agrément – Modèle de colis CEGEBOX GAM 400

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF - REP - Centrale nucléaire de **Bugey** - INB 78 - **Réacteur n° 3** - Demande de modification temporaire des spécifications techniques d'exploitation pour rendre volontairement indisponible le circuit d'eau brute secourue afin de remplacer des portions de tuyauterie et d'effectuer la maintenance de robinets.

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF – REP – **Réacteurs de 900 MWe** – Prise en compte du retour d'expérience d'exploitation - **Raccordement erroné des relais de fin de chaîne remplacés dans le cadre du maintien de la qualification des matériels qualifiés aux conditions accidentelles (MQCA) au-delà de la quatrième visite décennale**

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

Réacteurs électronucléaires d'EDF de 1300 MWe - Instruction anticipée portant sur les éléments méthodologiques pour **évaluer le risque industriel et le risque aérien** dans le cadre du **quatrième réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe**

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

EDF – **EPR de Flamanville** – INB 167 : **Système de protection** – Examen de l'application du processus de développement à la version de mise en service

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

L'expertise a mis en évidence des points d'application du processus qui nécessitent encore quelques approfondissements, pour certains, et des améliorations, pour d'autres. Pour ces derniers, l'exploitant s'est engagé à réaliser des actions que l'IRSN estime satisfaisantes, mais non suffisantes.

(...)

certaines éléments sont encore manquants dans le dossier d'EDF, tels que les résultats de la campagne de vérification et validation, les résultats des analyses outillées, ainsi que les conclusions de l'analyse des causes profondes des écarts ayant conduit à vérifier complètement les exigences fonctionnelles.

L'expertise de la déclinaison du processus de développement et de la qualité in fine obtenue du PS-F1A se poursuit.



Réseau Sortir du nucléaire

Établissement Orano Recyclage de **La Hague** - Transport interne - Améliorations du système de transport EMEM

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)

REP - EDF - **Réacteur n° 1 et n° 3** de la centrale nucléaire de **Paluel** – Prise en compte du retour d'expérience – Accroissement du risque de fusion du cœur induit par l'événement survenu en avril 2021 relatif à l'incendie ayant affecté le transformateur principal du réacteur n° 1

[Télécharger l'avis de l'IRSN](#)